

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 29/09/2022

Commune de Viviers-Lès-Montagnes

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Marie-Rose LADOWITCH, Sylvie CALAS, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Pascale PRADES

Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : M. Paul SALVAN pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMANT pouvoir à Mme Christelle SABARTHES

Retard : Sylvie CALAS arrivée à 20h04

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose LADOWITCH

La séance débute à 20h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 1. APPROUVER LE PV DE LA SEANCE DU 29/06/2022

Le PV du 29/06/2022 vous a été transmis le 08/07/2022 via la plateforme S2low et le 25 septembre 2022 avec les convocations.

M. le maire propose à l'ensemble du conseil de délibérer pour approuver le PV du 29/06/2022, tel que M. Frédéric MAIXANDEAU, le secrétaire de séance, l'a rédigé.

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 2. RELEVÉ DE DÉCISION DU MAIRE

Mme Sylvie CALAS arrive à 20h04 à partir du premier point des décisions du maire

- Virement de crédit des dépenses imprévues vers le compte 24171 (autre Etablissement Public Local, bien mobilier matériel) : paiement SDET de 13 000.00€, budget principal  
Virements de crédit des dépenses imprévues fonctionnement et investissement budget assainissement respectivement de 4 700.00€ et 9 000.00€ respectivement.
- Arrêté de décision du maire : Plan de financement de Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et de la STEP : Subventions attendues : Agence de l'eau : 1 594 129.78€, Département : 227 732 .83€ autofinancement : 455 465.65€ TOTAL : 2 277 328.26€ HT
- La CAO s'est réunie dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement et de la STEP voici les entreprises retenues :
  - Lot 1 : réseau avec tranchées EIFFAGE pour 1 052 192.50€ HT
  - Lot 2 : Réseau sans tranchées SUBTERRA pour 127 911.00€ HT
  - Lot 3 : réhabilitation STEP SEIHE MIDI PYRENEES pour 798 745.00€ HT
- ADRESSAGE : Le marquage au sol pour l'implantation des panneaux sont réalisés avec l'aide de M. François MONTAGNE

- Travaux d'enrochement sur le perche réalisé par l'etp BARDOU
- Le plan de financement du pont du gué de rousset a été acté : 20% département, 40% CCSA et 40% Commune, la prochaine étape est la passation du marché avec pour objectif le commencement des travaux en juillet 2023 pour 250 K€,
- Travaux d'entretien sur le pont des Bessous prévu prochainement en octobre pour 40K€
- Demande de subvention faite pour la salle Roger FABRE auprès de l'agence nationale du sport, du département (rénovation énergétique : fenêtres, isolation par l'extérieurs et système chauffage)
- Demande de subvention pour la création de voies douces sur l'ensemble de la commune est en cours
- Signature d'un protocole d'accueil du 2 septembre au 2 octobre 2022 avec les Citoyens Itinérants Français, anciennement nommés gens du voyage.
- La collaboration entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la CCSA et la commune devrait débiter à partir du 4 octobre 2022
- Congrès des Maires : cette année se sont Mesdames LADOWITCH, PRADES, CALAS qui monteront à Paris avec moi-même.
- La Réunion publique concernant l'A69, a eu lieu hier soir, le 28 septembre 2022, avec les administrés d'En Bajou et la sté ATOSCA
- Réunion de lancement pour le téléthon qui aura lieu le 2 et le 3 décembre 2022, s'est déroulé le 16 septembre
- Un retour sur l'audit concernant les 1607h sera fait à l'ensemble du personnel le 6 octobre à 18h30, un résumé sera fait aux élus, le même jour à 17h30 salle Elisa LEMONNIER. Monsieur le maire précise que des invitations seront envoyées à chaque conseiller.

### 3. QUESTIONS DU GROUPE OPPOSITION

#### - Gens du voyage ? jusqu'à quand ? A quoi sert la tranchée ?

M. le maire : Une convention a été signée pour une occupation jusqu'au 2 octobre, le tarif est passé de 3 euros par famille à 4 euros versé en recette sur le budget CCAS. La tranchée réalisée par la CCSA a fonctionné. Ils sont passés par l'entrée principale.

Madame Françoise BARBERI : comment ont-ils fait pour déplacer les blocs de 7 tonnes ?

M. le Maire : Nous avons déplacé les blocs, car les gens du voyage s'étaient installés sur la commune de Sémalens, sur le terrain réservé au crématorium, ce qui risquait de retarder de plus d'un an le projet. Du coup le président de la CCSA m'a demandé de bien vouloir les prendre en charge, ce que j'ai accepté en échange de la remise en état de l'ensemble de la parcelle comprenant le terrain de foot et ces alentours.

#### - Pigeons en nombre ? Qu'est-il prévu ?

Le maire : Une action régulière va être mise en place avec le garde-chasse en coordination avec l'ensemble des autorités de tutelles et du Président de la chasse de Viviers-lès-Montagnes.

Mme Françoise BARBERI : Des battues auront-elle lieu ?

M. le maire : non on ne revient pas aux battues, de par les différentes oppositions qui s'étaient exprimées, se sera un travail de fond qui sera fait tous les mois.

#### - Bonhomme PIETO ? Où est-il passé ?

M. le maire : Il est accidenté. Le dossier est en cours de traitement auprès de l'assurance concernée.

#### - Location locaux TIS et autres ? Etat de situation des locations.

M. le maire : Concernant TIS, le local "moderne" est loué à un prothésiste dentaire. La partie atelier sert de stockage actuellement. Différents projets sont à l'étude depuis la location en l'état à la réalisation d'une résidence d'habitat partagé. Pour le reste, tout est loué ou en cours de location hormis la dernière préemption et la maison préemptée, la 1ère rue Alan TURING, avec la découverte d'éléments historique de notre village à valoriser : donc l'étude prend du temps.

#### - Rénovation de l'église ? Qu'est-il prévu et quand ?

M. le maire : Le dossier est en cours. Dernièrement, la venue des Bâtiments de France a eu lieu en présence de Monsieur Jacques MONTAGNE et Monsieur Bertrand De Vivies. Nous attendons le retour de la BF.

#### - Enregistrement et diffusion des conseils municipaux ? Où en est-on du « rodage » ?

M. le maire : Les enregistrements sont OK sauf incident technique exceptionnel. Pour la diffusion, nous sommes en réflexion sur le bon support à destination des habitants.

#### - Voies douces ? L'étude est-elle finie ? Peut-on en avoir une copie ? Quelles sont les prochaines étapes ?

M. le maire : L'étude est finie. Les documents sont consultables en Mairie. Le plan de financement en cours. Pour information, il s'agit d'un projet de 6,7 millions d'euros. Vu le montant, il s'agirait d'une action sur environ 20 années. Dès à présent, une action est engagée à faible coût pour relier le plateau à partir de la

3ème tranche lotissement Emilie, jusqu'au croisement du pont du Gué de Rousset.

**- Economies d'énergies ? Qu'est-il prévu ?**

M. le maire : Depuis 2014, la commune s'est engagée sur cette voie. De nombreuses actions ont été menées, permettant une baisse de la consommation de près de 70% pour éclairage public. La piste de l'extinction des lumières de 00h à 6h00 du matin a été étudiée avec le SDET. Les économies seraient marginales -6% au mieux, pour un coût de mise en place technique de 18 000 euros sans parler de l'acceptation par la population. À date, la dernière action est la pose d'un candélabre solaire nouvelle génération sur le plateau en phase de test. Les prochaines voies sont : baisse des températures dans l'ensemble des bâtiments publics, la chasse au gaspillage grâce aux analyses rendus possible avec les compteurs linky.

Analyse aussi lors de l'utilisation des salles municipales par les utilisateurs. D'autres projets sont en cours concernant la production d'énergie par la commune.

Il précise qu'il était à une réunion avec M. Frédéric MAIXANDEAU, à l'école des Mines d'Albi afin de regarder l'ensemble des projets possibles concernant l'économie d'énergie.

**- Médecin à Viviers, qu'est-il prévu ?**

M. le maire : A date, le médecin qui a pris la suite du Dr FOLTETE est en arrêt maladie. Depuis 2014, la position de la mairie est la même : favoriser les installations de professionnels de santé dans le respect des lois en vigueur, selon nos compétences administratives et sans confondre argent public et intérêt privé. C'est dans ce contexte qu'un chirurgien-dentiste s'est installé pour remplacer le départ du Docteur PERDRIX, l'installation d'un prothésiste dentaire (nouvelle activité) et l'installation de la clinique vétérinaire pour la santé de nos compagnons à 4 pattes.

Dernièrement, concernant le cabinet du médecin généraliste, nous avons engagé une action auprès de l'ARS pour le respect de la continuité de soin pour les personnes en Affection de Longue Durée. Une action est en cours auprès de la CCSA, portée par la commission santé.

**- Reconnaissance de catastrophe naturelle ? Est-il prévu une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la sécheresse ?**

M. le maire : Faite, et refusée par le Préfet. J'apporte une précision, cela n'empêche pas les habitants concernés de faire les démarches auprès de leur assurance personnelle.

#### **4. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et de bien vouloir l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Françoise BARBERI : est-ce une demande du trésorier, car c'est important de savoir d'où cette demande émanée ?

M. le maire : oui, c'est une proposition du trésorier, on ne fait rien sans l'accord du trésorier, même en ce qui concerne les dépenses engagées, la nomenclature M 57 sera obligatoire pour l'ensemble des collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Précision : le changement de nomenclature ne concerne pas le Budget Assainissement.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4. EVOLUTION DU PRIX DU PORTAGE DE REPAS AU 1/10/2022**

En date du 25 juillet 2022, la mairie a réceptionné un courrier émanant de l'entreprise Occitanie Restauration en charge. Courrier qui vous a été communiqué en même temps que les convocations en date du 23/09/2022.

Ce courrier nous indique une hausse tarifaire de 7.00% sur la prestation concernant le portage de repas au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

A ce jour la commune facture 7.90€TTC alors que le coût de revient d'un repas est de 8.33TTC, au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

M. le maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix unitaire du ticket à 8.50€ TTC.

Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES : A-t-on demandé à d'autres prestataires un comparatif de tarif ?

M. le maire : Non, on a deux prestataires différents l'un pour l'école, l'autre pour le portage de repas, c'est une décision qui avait été prise lors du précédent mandat afin d'avoir des contacts relationnels avec les deux entreprises en cas de difficultés avec l'une d'entre elle, nous pouvons aller vers l'autre.

Mme Françoise BARBERI : Y-a-t-il une prise en charge prévue par la commune ?

M. le maire : A date aucune prise en charge n'est prévue par la mairie, le but est que le consommateur paye, et de ne pas anticiper plus loin par contre si il y a des personnes qui se trouvaient dans le besoin , qui avaient besoin d'aide et d'accompagnement une prise en charge peu se faire par le CCAS.



## 7. BUDGET ASSAINISSEMENT DM TRANSFERT DES FRAIS D'ETUDE VERS CHAPITRE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignations	Dépenses HT	Recettes HT
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D- Chapitre 23 – Compte 2315-041	19 350.00€	
<b>TOTAL D-23-2315-041</b>	<b>19 350.00€</b>	<b>0.00€</b>
R- Chapitre 20 – Compte 203-041 : Immobilisations incorporelles		19 350.00€
<b>TOTAL R-20 – 203-041</b>		<b>19 350.00€</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00€</b>	<b>19 350.00€</b>
Total général	19 350.00€	19 350.00€

Ces opérations permettront de rendre éligible les frais d'études engagés à la TVA sur l'année 2022.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'**APPROUVER**

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

## 8. AGENDAS

- Réunion avec les nouveaux habitants le 14 octobre à 19h00 salle Elisa LEMONNIER
- Déjeuner salle Roger FABRE anciennement génération mouvement le 16 octobre à 12h00
- Téléthon 2 et 3 décembre
- Cérémonie militaire le 5 décembre horaires à définir
- Marché de Noël le 9, 10 et 11 décembre
- Conseil municipal à 20h00 le 15 décembre

Questions diverses :

M. Rodolphe DUCAMP : Adressage qui a choisi la dénomination du chemin Corto MALTESE.

Réponse : c'est vous, vous l'avez voté, les dossiers ont été tenus à disposition des élus pendant toute la durée du travail de répertoriations et de nominations des voies, travail fastidieux étant donné le nombre de voies à nommer : 130, avec des contraintes non négligeables, étant donné que nous ne pouvions avoir les mêmes dénominations que les communes limitrophes ayant le même code postal.

M. le maire : j'entends votre mécontentement, mais vous avez été sollicité pour apporter votre regard sur le travail en cours et personne n'est venu. Aucune opposition n'a été faite sur les documents envoyés lors du vote de la nomination des voies, les documents ont été mis à disposition des conseillers.

La séance est levée à 20h42

*La secrétaire de séance*  
*Adourichet*

